

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

31/08/2018

Dossier complet le :

31/08/2018

N° d'enregistrement :

2018-7122

1. Intitulé du projet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

□□□□ □□□□ □□□□ □□□□□□

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet


9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

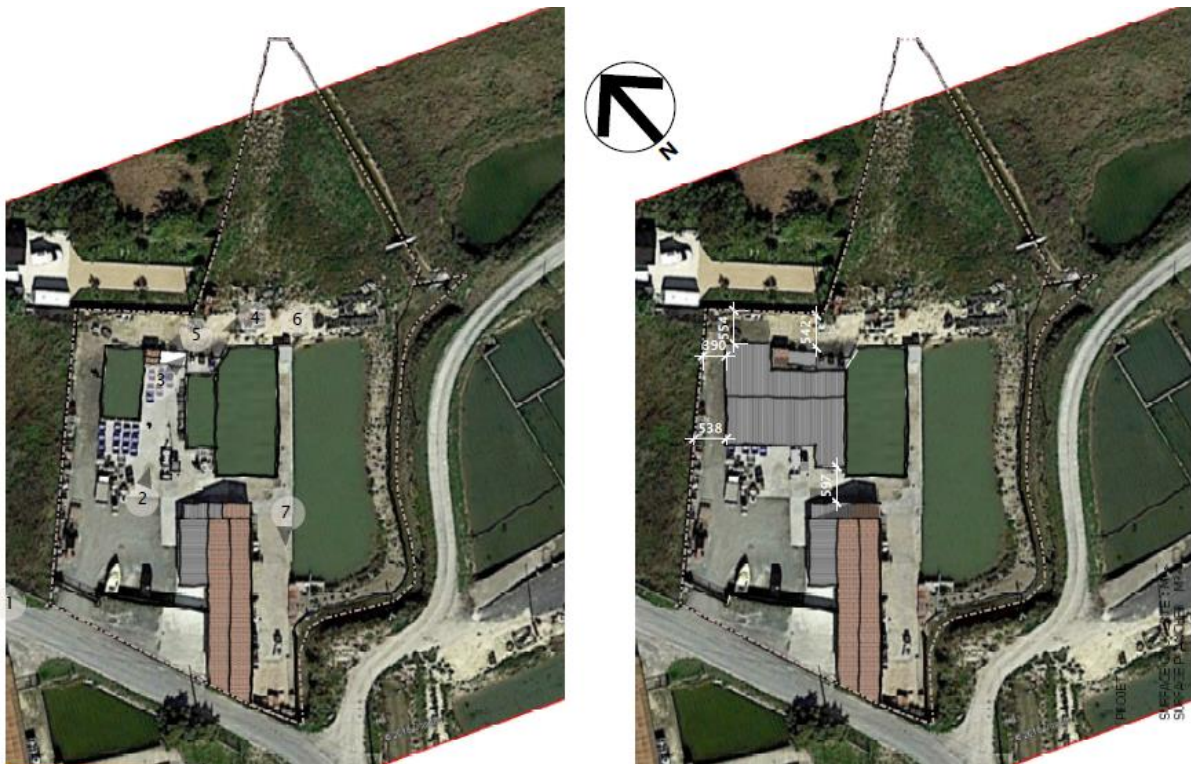
Signature



PERMIS DE CONSTRUIRE

(ART. L214-1 A L214-6 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

EVALUATION D'INCIDENCE NATURA 2000



Objet du projet : couverture de bassins conchycolos.

Maitre d'ouvrage des aménagements :

SARL HUITRES COCOLLOS

Représentant : **Jacques COCOLLOS**

1 IDENTITE DU DEMANDEUR ,

SARL HUITRE COCOLLOS

Entreprise :

15 rue Leon Oriou

17560 Bourcefranc le Chapus

Tél. : 06.71.94.54.42

Mail : jacquescocollos@gmail.com

Site : Prise de Daire

SIREN : 538717646

SIRET : 53871764600011

Représentant : **Jacques COCOLLOS**

La SARL HUITRES COCOLLES a été créée en 2011.

L'entreprise est composée de :

- 4.2 ha de parcs à huîtres en pleine mer sur bassin de Marennes Oléron et sur quels secteurs ?
- 0.75 ha de marais dont 0.5ha en eau
- De bâtiments ostréicoles équipés de matériel professionnel de 250 m²
- De 7 salariés à l'année dont 1 apprenti.

La production de 10 Tonnes par an. La SARL emballe environ 280 à 300 tonnes par an

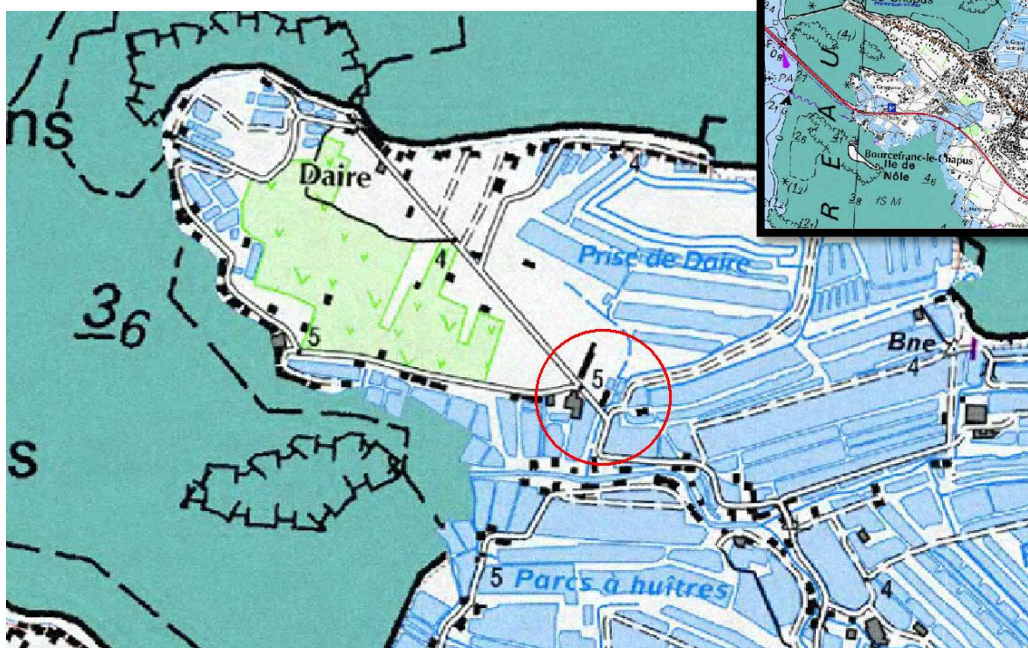
2 EMPLACEMENT SUR LEQUEL LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE REALISES

2.1 LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE GENERALE

Communes : Bourcefranc

Prise de Daire

Surfaces concernées par travaux : ≈298m²

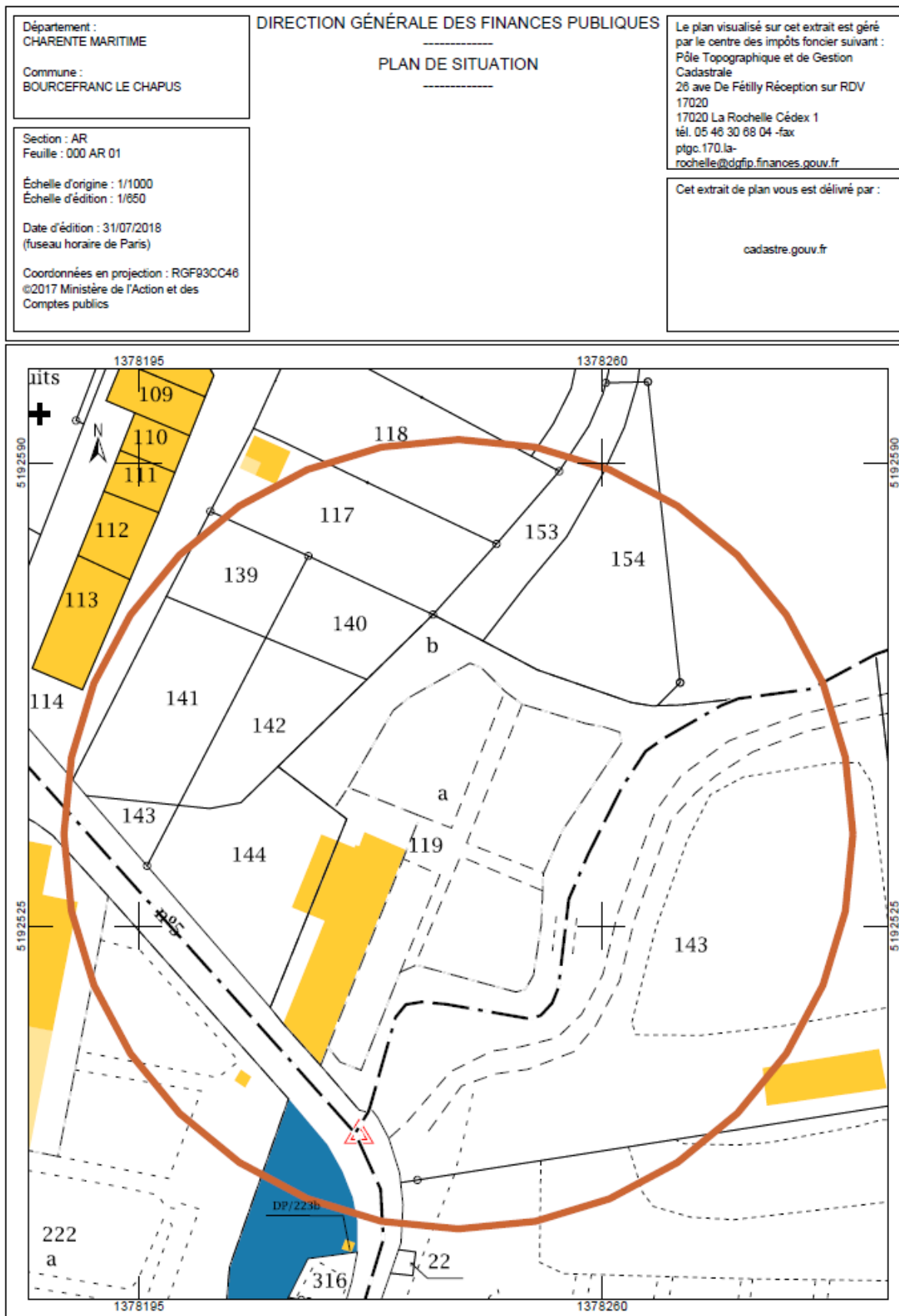


2.1.1 VUE AÉRIENNE AVEC LOCALISATION DU PROJET



2.1.2 — PLAN CADASTRAL AVEC LOCALISATION DES PARCELLES CONCERNÉES

Parcelles concernées : AR 119+140+142



2.2 LOCALISATION PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000

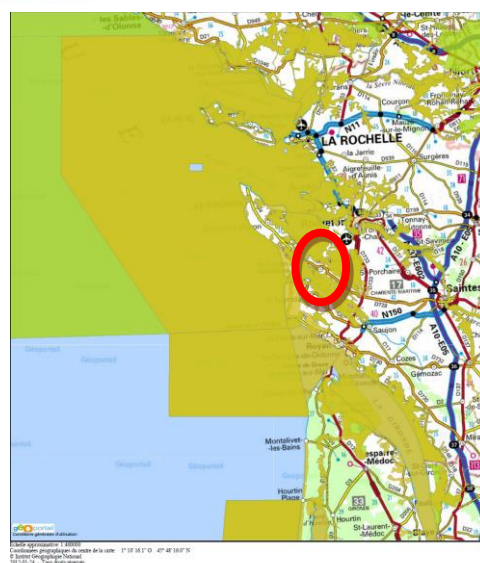
Les travaux ne sont en site Natura2000 mais il touche le marais où s'applique NATURA 2000 du Marais de Brouage et Ile d'Oléron.

N° Régional	Code Européen	Dépt.	Nom du site	Emprise du site
ZSC	SIC FR5400431	17	Marais de Brouage et Nord Oléron	Terrestre et marin
ZPS	ZPS FR5410028	17	Marais de Brouage, Ile d'Oléron	Terrestre et marin



Description :
 Source : MNHN/NPN (données au 30 septembre 2016)
 Réalisation : DGALN/SAGP/SDP/BCSI

Carte publiée par l'application CARTELIE
 Ministère de l'égalité des territoires et du Logement / Ministère de l'écologie, du Développement durable et de l'énergie
 SG/SPS/SPP/SPPSH - CP2I (DOMETER)



2.3 LES AUTRES ZONAGES DE LA ZONE DU PROJET

Caractéristiques de la zone :

ZNIEFF (1 ou 2)	ZSC	ZPS	Arrêté de biotope	Réserve naturelle	Réserve de chasse	Sites classés ou inscrits	Parc naturel	PLU
Oui 2	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	AoU et N

La commune a classifié dans le PLU la zone concernée en Zone **AoU** (regroupement des bâtiments et équipements liés aux activités aquacoles, ostréicoles et conchylicoles situées aux abords des chenaux, du littoral océanique et des voies principales) **et N**, (naturelle).

En zone N : sont admis les occupations et utilisations suivantes aux conditions précisées :

- Les ouvrages et installations nécessaires au fonctionnement des réseaux publics ou d'intérêt collectif,
- L'extension des constructions existantes non destinées à l'habitation, à condition :
 - - que les travaux n'aient pas pour effet de nécessiter un renforcement des voies et réseaux publics,
 - - d'être limitée à 30 % de la SHON existante à la date d'approbation du PLU,
- Les affouillements et exhaussements de sol désignés à l'article R.421.23 du Code de l'Urbanisme, à condition :
 - - d'être destinés aux fouilles archéologiques ou d'être rendus nécessaires par des travaux hydrauliques,
 - - de présenter une remise en état du site ou une intégration paysagère adaptée (talus en pente douce, plantations, ...) après travaux.
- L'aménagement et la reconstruction après sinistre des constructions existantes



En zone AoU : sont admis :

- les constructions nouvelles, l'extension ou le changement de destination des constructions existantes, les installations, les travaux et les aménagements divers, à condition :
 - **d'être nécessaires aux activités aquacoles, en secteur AoU**
 - d'être liées aux activités aquacoles, en secteur AoUd
- les constructions et installations nécessaires au fonctionnement des services publics ou d'intérêt collectif, - l'aménagement et la reconstruction après sinistre des constructions existantes.

3 NATURE DES TRAVAUX ET RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE

3.1 DESCRIPTION DU PROJET

M. COCOLLOS souhaite améliorer les conditions de travail de l'ensemble du personnel et se remettre aux normes sanitaires, éviter les mortalités et améliorer sa production.

Il espère ainsi pouvoir couvrir ses dégorgeoirs avec une ossature métallique, ouvert sur 3 côtés : afin de protéger des rayons du soleil les dégorgeoirs et éviter des hausses de température trop importantes, pour les coquillages. Cette couverture permettra aux personnels de travailler dans de meilleures conditions.

⇒ Amélioration des conditions sanitaires et de travail

Le bâtiment est bardé sur un côté, bardage bois, afin de protéger du vent et de briser la vue.

L'EARL HUITRES COCOLLOS doit accompagner sa demande de permis de construire d'une évaluation d'incidence NATURA 2000, ci jointe.

3.2 NATURE DES TRAVAUX

La demande de permis de construire et les plans ont été réalisés par VANDON Nicolas, Architecte.

3.2.1 SITUATION AVANT LE PROJET

L'entreprise de M COCOLLOS a un terrain principalement occupé par des claires et assez enclavé. La partie « terrestre » est peu disponible.

M COCOLLOS a un agrément de purification et un refroidisseur sur ces dégorgeoirs. Il est ainsi plus judicieux de couvrir pour limiter les consommations électriques l'été mais également pour éviter les gelées l'hiver.

Il existe déjà une plateforme entre les 2 dégorgeoirs pour permettre la manipulation des huitres avec des engins de levage.



photo 2



photo 3



photo 4



photo 5



photo 6



photo 7

3.2.2 SITUATION UNE FOIS LE PROJET REALISÉ

Le nouveau bâtiment aura une emprise de 298m², (cf. contour rouge dessin ci-dessous) il sera bardé d'un seul côté pour faire un brise vue et protéger du vent. Le bardage sera en bois résineux.

La couverture sera en fibro-ciment.

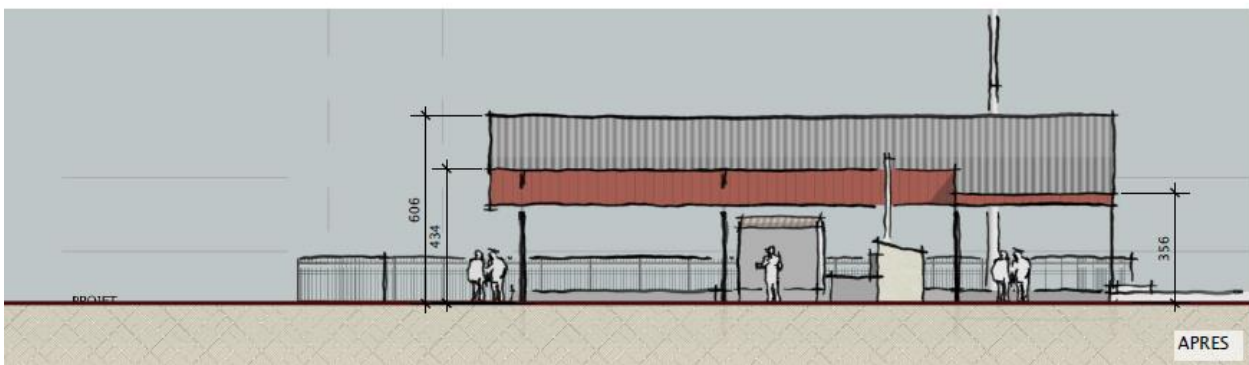
Le bardage métallique sur le hait du bâtiment sera en acier thermo laqué de couleur vive rouge.

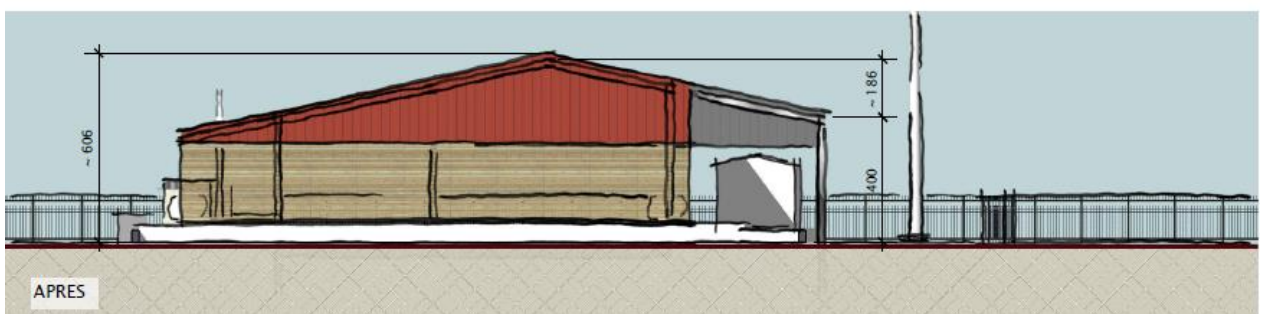
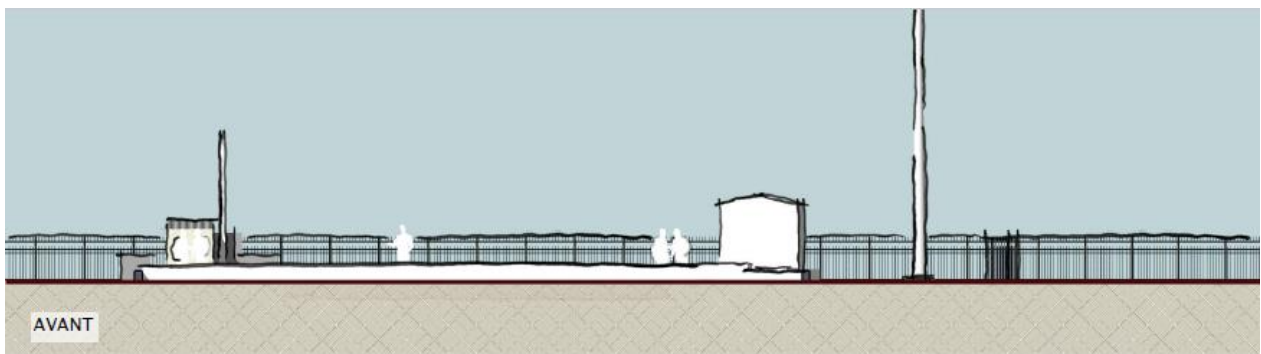
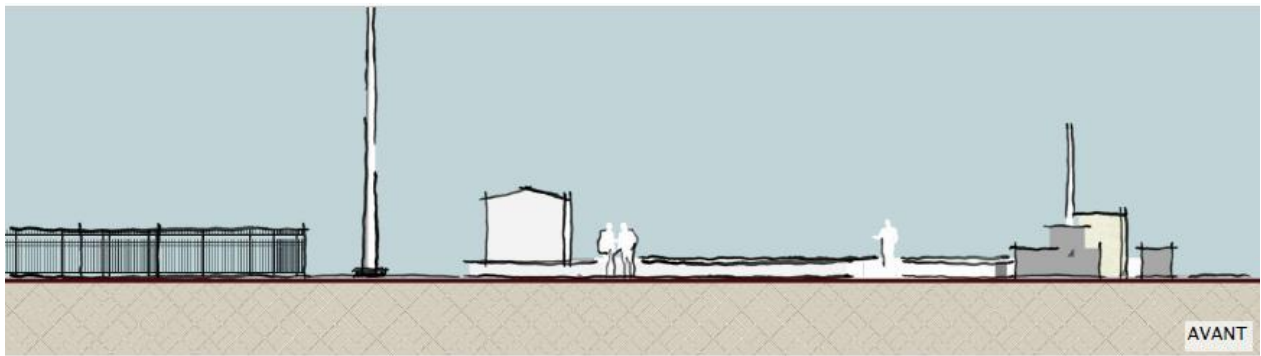
Il permettra une nette amélioration des conditions de travail et des conditions sanitaires.

Il couvrira les 2 dégorgeoirs (vert).



3.2.3 AVANT/APRES





3.2.4 DEBLAIS /REBLAIS :

Aucun remblais ni déblais.

3.2.5 APPORT DE MATÉRIAUX EXTÉRIEURS :

Il n'y aura pas d'apport de matériel extérieur mis à part les matériaux de construction qui seront apportés sur le site progressivement en fonction des besoins du chantier. La plateforme existe déjà, elle sert actuellement de surface de travail.

3.2.6 BRUITS

Pendant les travaux, du bruit pourra se faire entendre une partie de la journée. Le dérangement peut être considéré comme non significatif. Ces bruits peuvent être assimilés aux bruits d'exploitation déjà présents aujourd'hui.

3.2.7 ESTIMATION DU MONTANT DES TRAVAUX

Les travaux sont estimés à environ 35000€.

3.3 LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE AU PROJET

Les articles L 210-1 et suivants de la partie législative et les articles R. 214-1 à R. 214-56 de la partie réglementaire du Code de l'Environnement, réglementent les usages et les incidences sur les milieux naturels liés à l'eau. En application de l'article R. 214-1 du Code de l'Environnement, le projet peut être soumis aux rubriques suivantes de la nomenclature :

Rubriques potentiellement concernées	Nature de la rubrique	Régime dont relève le projet
3.3.1.0.	Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la Zone asséchée ou mise en eau étant : 1 ° Supérieure ou égale à 1 ha (Autorisation) ; 2 ° Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha (Déclaration).	Non

Le projet n'est donc pas soumis à déclaration ou autorisation, au titre de la rubrique 3.3.1.0. du Code de l'Environnement, mais une évaluation des incidences NATURA 2000 sera réalisée conformément à l'article R 414-19 de ce même code.

4 DOCUMENT D'INCIDENCE ET MESURES DE RÉDUCTIONS D'IMPACT

4.1 ÉTAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT AVANT LES TRAVAUX

4.1.1 ÉLÉMENTS DE DESCRIPTION GÉNÉRALE

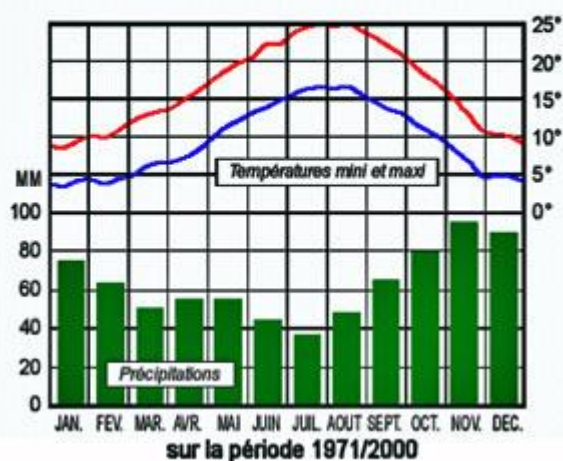
—CLIMATOLOGIE, TEMPÉRATURE, PLUVIOMÉTRIE

Le climat est de type océanique, caractérisé par une relative douceur, des précipitations abondantes, relativement bien réparties et par une humidité atmosphérique élevée. L'été est néanmoins marqué par une période de déficit hydrique. Un ensoleillement fort, composante essentielle de l'exception climatique charentaise des climatologues, permet le maintien en aire disjointe d'un cortège d'espèces végétales et animales méridionales.

LE CLIMAT DE LA CHARENTE-MARITIME

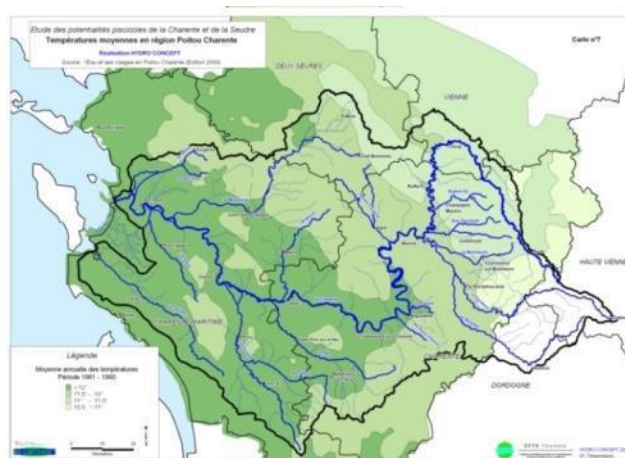
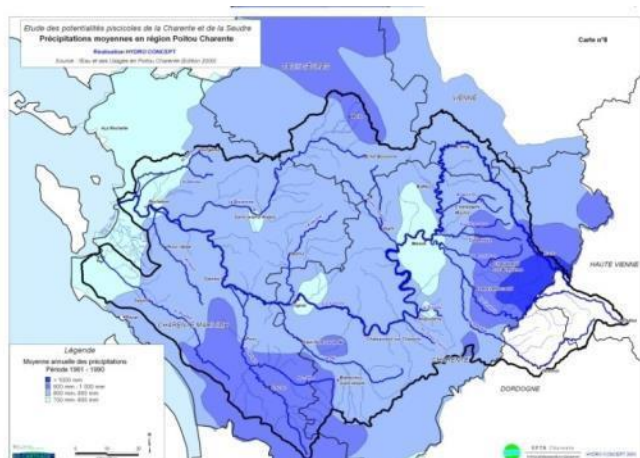


Normales de températures et de précipitations à La Rochelle



Quelques records depuis 1946 à La Rochelle

Température la plus basse	-13,6 °C
Jour le plus froid	15/02/1956
Année la plus froide	1956
Température la plus élevée	39 °C
Jour le plus chaud	08/07/1982
Année la plus chaude	1994
Hauteur maximale de pluie en 24h	64,4 mm
Jour le plus pluvieux	10/06/1963
Année la plus sèche	1953
Année la plus pluvieuse	2000



4.2 INCIDENCES DU PROJET SUR LE CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

4.2.1 INCIDENCE SUR L'ALIMENTATION EN EAU :

— sans objet

4.2.2 INCIDENCE DU REJET DES EAUX :

— sans objet

4.2.3 INCIDENCES DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX :

Les travaux seront réalisés par une entreprise, la BRACONNIERE.

Des engins de chantier seront acheminés sur site. Ils resteront sur place le temps des travaux.

L'entretien de ces engins se fera hors site, sauf panne exceptionnelle et blocage à l'établissement. La vérification périodique des engins doit être à jour.

Quelques camions apporteront les matériaux de construction.

Date prévisionnelle de début de travaux : novembre 2018

Date prévisionnelle de fin de travaux : janvier 2019

Durée : 1.5 mois en fonction météo

4.2.4 INCIDENCE AVEC LES MILIEUX AQUATIQUES :

4.2.4.1 INCIDENCE SUR LES ZONES HUMIDES / ZONES INONDABLES

_sans objet

4.2.5 INCIDENCES SUR LA SANTÉ, LA SALUBRITÉ PUBLIQUE, LA SÉCURITÉ CIVILE, L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE :

— sans objet

4.2.6 AUTRES INCIDENCES ÉVENTUELLES :

— sans objet

4.3 INCIDENCES SUR LES OBJECTIFS DE CONSERVATION DES SITES NATURA2000

4.3.1 DESCRIPTION DES SITES NATURA 2000

Les travaux ne sont en site Natura2000 mais il touche le marais où s'applique NATURA 2000 du Marais de Brouage et Ile d'Oléron.

N° Régional	Code Européen	Dépt.	Nom du site	Emprise du site
ZSC	SIC FR5400431	17	Marais de Brouage et Nord Oléron	Terrestre et marin
ZPS	ZPS FR5410028	17	Marais de Brouage, Ile d'Oléron	Terrestre et marin

4.3.1.1 HABITATS INVENTORIES :

20 habitats d'intérêt communautaire ont été répertoriés sur le site Natura 2000 du Marais de Brouage et nord-Oléron, dont 4 sont classés prioritaires par la Directive.

Les habitats d'intérêt communautaire couvrent au total plus de la moitié de la surface du site Natura 2000 (52.54 %), soit 13 734 ha sur une surface totale de 26 142 ha.

Les habitats classés d'intérêt prioritaire par la « Directive Habitat » sont présents à hauteur de 1 423 ha, ce qui représente plus de 10 % du recouvrement total des habitats d'intérêt communautaire inventoriés.

Le complexe estuarien qualifie le site Natura 2000 « Marais de Brouage et nord-Oléron » comme un des grands sites estuariens de la façade atlantique française au sein duquel de nombreuses communautés végétales et animales sont inféodées.

Par ailleurs, une de ses originalités réside dans sa forte dépendance vis-à-vis de certaines activités humaines (conchyliculture, pisciculture...) qui ont contribué à étendre leur répartition et à permettre pour certains, d'assurer leur entretien et leur maintien en bon état de conservation : les 1387 hectares de « Lagunes côtières » EUR 1150* en sont l'exemple le plus frappant.

4.3.1.2 ESPECES INVENTORIEES :

(Source : rapport de synthèse : Communauté de commune Marennes)

4.3.1.2.1 AVIFAUNE :

Au total, 253 espèces d'oiseaux ont été observées sur le site Natura 2000 en 2010, dont 105 nicheuses.

Les espèces les plus fréquentes sont soit des oiseaux effectivement abondants et largement répartis dans la zone d'étude (Cisticole des joncs, Alouette des champs), soit des espèces hautement détectables (Aigrette gazette, Tadorne de Belon, Busard des roseaux) à forte dispersion.

4.3.1.2.2 FAUNE:

L'inventaire naturaliste a permis de recenser les espèces suivantes :

- 36 espèces de mammifères (hors chauves-souris) dont 2 citées à l'annexe II de la Directive Habitats (aussi en annexe IV).
- 20 espèces de chauves-souris, toutes citées à l'annexe IV dont 8 visées à l'annexe II.
- 16 espèces d'amphibiens dont 7 citées à l'annexe IV.
- 11 espèces de reptiles dont 1 citée à l'annexe II (aussi en annexe IV) et 4 citées uniquement à l'annexe IV.
- 50 espèces d'odonates (libellules) dont 2 citées à l'annexe II (1 espèce est aussi à l'annexe IV).
- 58 espèces de rhopalocères (« papillons de jour ») dont 1 citée à l'annexe II, citée aux deux annexes II et IV et une 1 autre espèce uniquement à l'annexe IV.
- 3 espèces de coléoptères citées à l'annexe II (2 espèces sont aussi à l'annexe IV).
- 2 espèces de poissons d'intérêt communautaire peuvent potentiellement fréquenter le site (Alose feinte – Annexe II et Esturgeon d'Europe – Annexes II et IV) mais aucune étude n'a été réalisée afin d'infirmier ou de confirmer ces suppositions.

Les 20 espèces citées à l'annexe II de la Directive Habitats ont fait l'objet d'une évaluation de leur statut de conservation

Exemple d'espèce : la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*), la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), le Cuivré des Marais (*Lycaena dispar*), le Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*), et le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*).

4.3.1.2.3 LA FLORE

Le FSD du site mentionne la présence de 2 espèces végétales inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitat :

- le Cynoglosse des dunes (*Omphalodes littoralis*)
- le Liparis de Loesel (*Liparis loeselii*)

Si le Cynoglosse est bien effectivement présent sur le site, il n'en va pas de même pour le Liparis de Loesel dont une station existe (-ait ?) à moins de 200 m à l'ouest du périmètre du site Marais de Brouage-Oléron mais au sein d'un autre site, contigu, celui des « Landes de Cadeuil » n°FR 5400465.

Omphalodes littoralis est connu de longue date sur l'île d'Oléron, notamment sur sa côte ouest, où les systèmes dunaires mieux développés et zonés, sont beaucoup plus favorables que ceux de la côte est. Néanmoins un petit secteur de présence est attesté depuis au moins 20 ans, à l'intérieur et en limite de la Réserve Naturelle du Marais de Moëze, entre le camping OSTREA au nord et la pointe des Doux au sud, soit l'équivalent d'un linéaire de 2500 m environ.

(Source : rapport de synthèse : Communauté de commune Marennes)

4.3.2 4.3.2. ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ÉLABORATION DU DOCOB

Les rapports des inventaires écologiques et socio-économiques ont été réalisés.

Les objectifs de conservations ont été validés en juillet 2011.

La validation du DOCOB date de mars 2012.

4.3.3 LES HABITATS NATURELS DE LA ZONE DU PROJET

Les inventaires réalisés dans le cadre de la démarche NATURA 2000 par la LPO, ont inventorié la parcelle voisine en marais salés aquacole.

Sur le site précis des travaux il n'y a pas d'habitat retrouvé : dalle béton.

A proximité nous avons l'habitat lagune, les claires ostréicoles.



4.3.3.1.1 LAGUNES COTIERES (1150)

Ce type d'habitat est très bien représenté sur l'ensemble du site Natura 2000.

En marais d'Oléron, cet habitat s'étend sur plus de 1020 ha en situation dominante, et sur plus de 203 ha en complexe avec d'autres habitats de la Directive, ce qui représente un recouvrement relatif de près de 50% de la surface totale du marais.

En marais de Brouage cet habitat s'étend sur une surface relative de 459ha (soit 9.6% de la surface totale du marais) dont 154ha sont des formations complexes. Il est exclusivement présent dans le marais salé, à l'exception d'une infime fraction en marais saumâtre.

Etendues côtières d'eau salée d'origine anthropique créée à des fins aquacoles (saliculture, pisciculture puis conchyliculture). Cet habitat de lagune se caractérise par des apports d'eau salée plus ou moins réguliers (marée, réseaux de chenaux et fossés), d'eau douce (apport variable selon pluviométrie) et des sorties par évaporation en été pouvant conduire jusqu'à une phase d'assec pour certaines d'entre elles. Elles voient donc leur salinité varier de manière importante au cours de l'année.

Le complexe lagunes/habitats halophiles associés (salicorniaies, prés salés atlantiques et thermo-atlantiques, fourrés halophiles...) se révèle être tout à fait remarquable sur ce site, d'autant plus qu'une part importante des lagunes étant plus ou moins à l'abandon, présentent une végétation luxuriante en très bon état de conservation.

Les lagunes présentes sur le site ont été créées et entretenues par l'Homme à des fins aquacoles, or peu à peu ces pratiques se perdent, les lagunes souffrent de déprise. Le renouvellement des eaux salées n'étant plus ou mal permis, l'habitat se dégrade peu à peu et à terme peut évoluer vers des habitats moins originaux.

*Globalement, le site offre tous les stades possibles d'état de conservation des lagunes, de faciès très bien conservés à d'autres dont le déclassement serait discutable. Il s'avère, **selon les observations sur le terrain que les lagunes les mieux conservées sont celles exploitées de manière extensive par les conchyliculteurs**, car en plus d'offrir de belles eaux végétalisées, ces espaces offrent des complexes périphériques herbacés et frutescents luxuriants et esthétiques. A contrario, les lagunes exploitées de manière intensive, ainsi que celles **abandonnées** depuis longtemps, présentent un **intérêt patrimonial moindre lié à un excès ou à une carence de gestion**. En définitive, l'état de conservation des milieux de lagune, malgré les fortes disparités observées, peut être qualifié de moyen.*

La préservation de cet habitat étant dépendante de son mode de gestion hydraulique, il est recommandé de favoriser la reprise d'activités conchylicoles extensives pour favoriser un renouvellement et un entretien régulier des voies de circulation de l'eau salée.(MNHM)

4.3.4 LES ESPÈCES FLORISTIQUES ET FAUNISTIQUES

4.3.4.1 FLORE :

Omphalodes littoralis seule espèce végétale d'intérêt communautaire identifiée sur le site Natura 2000, n'est pas présente sur le site.

4.3.4.2 FAUNE :

Cette analyse fait état de la présence d'espèces animales d'intérêt communautaire à proximité du site et dont les capacités de dispersion peuvent laisser envisager la présence sur le site même.

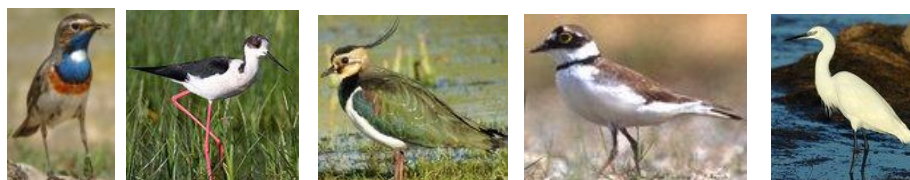
En jaune rayon de 1km autour du site



4.3.4.2.1 ESPÈCES OBSERVÉES A PROXIMITÉ DU SITE :

Les autres espèces ont été inventoriées dans un rayon de 1km :

- Gorge bleu à miroir
- Echasse blanche
- Vanneau huppé
- Petit gravelot
- Aigrette garzette



4.4 LES INCIDENCES DU PROJET SUR LES HABITATS ET LES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Sur le site précis des travaux, il n'y a pas d'espèce floristique et reconnue au sein de NATURA 2000.

La cellule paysagère inventoriée en aquacole exploité, sera toujours exploitée de la même façon. Le trafic, et le public seront équivalents. Le sol ne sera pas modifié, une dalle béton est déjà présente.

Le nouveau bâtiment sera à destination conchylicole, il permettra de couvrir les dégorgeoirs et d'améliorer les conditions sanitaires et de travail, pour les coquillages et pour les hommes.

Pendant les travaux, des engins et camion de chantier engendreront du bruit une partie de la journée. Mais le dérangement peut être considéré comme non significatif. L'activité conchylicole étant présente sur site.

L'exploitation du bâtiment n'entraînera pas de nuisances sonores et olfactives significatives : aucune incidence significative.

Nous pouvons considérer l'impact de ce projet comme non significatif, sur les habitats et espèces.

4.5 COMPATIBILITE AVEC LE SCHÉMA DIRECTEUR OU LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

Les orientations D27 et D40 du SDAGE Adour Garonne, concernant la préservation, restauration et la gestion des milieux aquatiques à forts enjeux environnementaux sont respectées : aucune modification de zones humides.

5 PARTIE 5 : LES MOYENS DE SURVEILLANCE PREVUS

L'entreprise entretiendra l'ensemble de ses bâtiments et ses marais régulièrement, tout en respectant la réglementation.

Les travaux seront effectués en dehors des périodes de nidifications (1^{er} avril 30 juin).